



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 décembre 2015
(OR. en)

14173/15

LIMITE

PV/CONS 64

PROJET DE PROCÈS-VERBAL¹

Objet: **3427^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES GÉNÉRALES)** tenue à Bruxelles les 17 et 18 novembre 2015

¹ On trouvera à l'addendum 1 du présent document des informations concernant les délibérations législatives du Conseil, les autres délibérations du Conseil ouvertes au public, ainsi que les débats publics.

SOMMAIRE

Page

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire	3
---	---

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

2. Approbation de la liste des points "A"	3
---	---

3. Résolutions, décisions et avis adoptés par le Parlement européen lors de ses périodes de session tenues à Strasbourg du 5 au 8 octobre 2015 et du 26 au 29 octobre 2015 et à Bruxelles le 14 octobre 2015	3
--	---

4. Préparation du Conseil européen des 17 et 18 décembre 2015	3
---	---

5. Assurer le respect de l'État de droit	4
--	---

6. Accord interinstitutionnel relatif à l'amélioration de la réglementation	4
---	---

7. Programmation annuelle - Programme de travail de la Commission pour 2016.....	4
--	---

8. Semestre européen 2016.....	5
--------------------------------	---

9. Divers	5
-----------------	---

10. La transition vers une économie à faible émission de carbone: contribution de la politique de cohésion et, plus généralement, des Fonds structurels et d'investissement européens.....	5
--	---

11. 25 ans d'Interreg: son apport aux objectifs de la politique de cohésion	5
---	---

12. Simplification: priorités et attentes des États membres en ce qui concerne les Fonds structurels et d'investissement européens	6
--	---

13. Divers	6
------------------	---

ANNEXE - Déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil	7
--	---

*

* *

1. **Adoption de l'ordre du jour provisoire**

13824/15 OJ/CONS 64

Le Conseil a adopté l'ordre du jour susmentionné.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

2. **Approbation de la liste des points "A"**

13825/15 PTS A 87

Le Conseil a approuvé la liste des points "A" qui figure dans le document 13285/15.

Les références des documents visés au point 9 sont les suivantes:

Point 9: 13404/15 PECHE 388
+ ADD 1 REV 1
13403/15 PECHE 387
+ COR 1
+ COR 2 (et)
+ COR 3 (bg)
+ COR 4 (de)

Les déclarations relatives au point 9 figurent dans l'addendum.

3. **Résolutions, décisions et avis adoptés par le Parlement européen lors de ses périodes de session tenues à Strasbourg du 5 au 8 octobre 2015 et du 26 au 29 octobre 2015 et à Bruxelles le 14 octobre 2015**

13318/15 PE-RE 8

Le Conseil a pris note des résolutions, avis et décisions qui ont été adoptés par le Parlement européen lors des périodes de session susmentionnées et qui ont été ou seront pris en considération lors de l'examen des questions auxquelles ils se réfèrent.

4. **Préparation du Conseil européen des 17 et 18 décembre 2015**

= Projet d'ordre du jour annoté
13570/15 CO EUR-PREP 43

Le Conseil a pris acte du projet d'ordre du jour annoté pour le Conseil européen des 17 et 18 décembre 2015.

5. **Assurer le respect de l'État de droit**

= Dialogue et échange de vues
13744/15 JAI 821 FREMP 243
+ COR 1 (nl)

Le Conseil a tenu son premier dialogue annuel sur l'État de droit. Tous les États membres ont été invités à donner un exemple de bonne pratique et un exemple de défi et à présenter une solution éventuelle dans le domaine de l'État de droit au niveau national. Les États membres ont également été invités à réagir au document de la présidence consacré à l'État de droit à l'ère de la numérisation. La délégation néerlandaise organisera un deuxième dialogue en mai 2016. Pendant sa présidence, la délégation slovaque évaluera l'expérience acquise sur la base de ce dialogue, comme prévu dans les conclusions du Conseil et des États membres, réunis au sein du Conseil, sur la garantie du respect de l'État de droit adoptées en 2014.

La Commission a présenté les résultats de son premier colloque annuel sur les droits fondamentaux.

6. **Accord interinstitutionnel relatif à l'amélioration de la réglementation**

= Échange de vues

La présidence a informé le Conseil de l'état d'avancement des négociations sur un accord entre la Commission, le Parlement européen et le Conseil relatif à l'amélioration de la réglementation.

Les ministres ont fourni des orientations en vue de l'achèvement des négociations avec le Parlement et la Commission.

7. **Programmation annuelle - Programme de travail de la Commission pour 2016²**

= Présentation par la Commission et échange de vues
13486/15 CODEC 1426 INST 376 POLGEN 157 PE 175
+ ADD 1 to ADD 6

Les ministres ont entendu un exposé du vice-président, M. Timmermans, sur le programme de travail de la Commission pour 2016.

² Débat public - article 8, paragraphe 3, du règlement intérieur du Conseil.

8. Semestre européen 2016

- = Feuille de route pour le Semestre européen 2016
 - Présentation par la présidence et la prochaine présidence
13677/15 CO EUR-PREP 48 POLGEN 160 ENV 669 MI 685 COMPET 491
IND 171 ECOFIN 828 SOC 638 EDUC 290 EMPL 420

Le Conseil a pris note d'un exposé de la présidence luxembourgeoise et de la future présidence néerlandaise sur la feuille de route pour le Semestre européen 2016.

9. Divers

Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

Session du 18 novembre 2015

10. La transition vers une économie à faible intensité de carbone: contribution de la politique de cohésion et, plus généralement, des Fonds structurels et d'investissement européens

- = Échange de vues
- = Projet de conclusions du Conseil
 - Adoption
13701/15 FSTR 73 FC 73 REGIO 88 SOC 639 AGRISTR 74 PECHE 410
CADREFIN 70 ENV 697 CLIMA 128

Le Conseil a procédé à un échange de vues et a adopté des conclusions intitulées "La transition vers une économie à faible intensité de carbone: contribution de la politique de cohésion et, plus généralement, des Fonds structurels et d'investissement européens", qui figurent dans le document 14261/15.

11. 25 ans d'Interreg: son apport aux objectifs de la politique de cohésion

- = Échange de vues
- = Projet de conclusions du Conseil
 - Adoption
13705/15 FSTR 75 FC 75 REGIO 90 SOC 641 AGRISTR 76 PECHE 412
CADREFIN 72

Le Conseil a procédé à un échange de vues et a adopté des conclusions intitulées "25 ans d'Interreg: son apport aux objectifs de la politique de cohésion", qui figurent dans le document 14265/15.

La Hongrie a fait une déclaration, qui figure en annexe.

12. **Simplification: priorités et attentes des États membres en ce qui concerne les Fonds structurels et d'investissement européens**

= Échange de vues

= Projet de conclusions du Conseil

– Adoption

13703/15 FSTR 74 FC 74 REGIO 89 SOC 640 AGRISTR 75 PECHE 411
CADREFIN 71

Le Conseil a procédé à un échange de vues et a adopté des conclusions intitulées

"Simplification: priorités et attentes des États membres en ce qui concerne les Fonds structurels et d'investissement européens", qui figurent dans le document 14266/1/15 REV 1.

13. **Divers**

Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

DÉCLARATIONS À INSCRIRE AU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL

Concernant le **25 ans d'Interreg: son apport aux objectifs de la politique de cohésion**
point 11 de la liste = **Échange de vues**
des points "B": = **Projet de conclusions du Conseil**
 - **Adoption**

DÉCLARATION DE LA HONGRIE

"La Hongrie est fermement convaincue que les objectifs de la politique de cohésion sont solidement ancrés dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et qu'ils restent d'actualité même en temps de crise migratoire. En conséquence, il apparaît clairement que les ressources de la politique de cohésion, y compris celles qui sont affectées à l'objectif territorial européen, devraient contribuer en priorité à la réalisation de ces objectifs du traité, ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi, et non pas être utilisées pour s'attaquer aux symptômes de la crise migratoire."
